



Annexe 2.7 - Critères sportifs

Afin qu'un club du Sport d'élite puisse obtenir une autorisation de jouer, il doit remplir les critères suivants dans le domaine « SPORT » :

- Proposer une formation de la relève dans toutes les catégories d'âge.
- Participer aux championnats de la relève avec une équipe dans chaque catégorie d'âge au minimum.
- Engager pour la formation de la relève des entraîneurs et des formateurs disposant des certificats d'entraîneur adéquats de la SIHF.
- Soutenir les joueurs des équipes de la relève de manière adaptée au niveau et à l'âge dans la planification et la mise en œuvre de la formation scolaire et professionnelle.
- Accompagner les joueurs de la catégorie d'âge juniors dans la planification et l'accomplissement du service militaire.
- Travailler étroitement avec les chefs de la formation cantonaux et régionaux et avec les responsables des équipes de sélection cantonales, régionales et nationales.